

## ÉCHANGE DE PERMIS ÉTRANGER

### Nouvelle procédure :

Toute demande d'échange de permis de conduire étranger doit désormais être introduite directement auprès CERT, par le biais d'une téléprocédure.  
Le module de saisine du CERT sera disponible à compter du 4 août 2020.

### Prolongation des délais de dépôt et de la validité des documents :

- Vous pouvez déposer votre demande jusqu'au 23 septembre 2020 si vous avez atteint le terme de votre première année de séjour après le 12 mars 2020 ;
- les attestations de droit à conduire qui auraient été encore valables au 12 mars 2020 peuvent être utilisées jusqu'au 23 septembre 2020 ;
- Les attestations de dépôt sécurisées expirant entre le 12 mars et le 23 juin 2020 sont prolongées jusqu'au 23 septembre 2020.

Plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/>



En raison de l'épidémie de Covid-19, nous adaptons nos modalités d'accueil du public.

À compter du 15 juin 2020, le bureau de l'admission au séjour de la préfecture du Nord accueille

**EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS** les personnes munies d'une **convocation éditée après le 20 mai 2020**.

## COVID-19 : Prolongation des titres de séjour

Tout détenteur d'un titre de séjour, d'un récépissé, d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un visa de long séjour arrivé à expiration entre le 16 mars et le 15 juin 2020 est en séjour régulier pendant 6 mois supplémentaires et n'aura aucune démarche à accomplir avant l'automne. Le droit de travailler ainsi que l'ensemble des droits sociaux sont automatiquement prolongés.

Plus d'informations : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Actualités-Communiqués>  
« Étrangers en France - Accueil des publics dans les préfectures »

## ENVOI POSTAL DES TITRES FABRIQUÉS

Si vous avez reçu un SMS vous informant de la disponibilité de votre titre de séjour ou votre titre de voyage, ne vous présentez pas en préfecture.

Vous devez solliciter l'envoi de ce dernier par voie postale, en adressant votre demande à l'adresse suivante :

**[pref-titres-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-titres-etrangers@nord.gouv.fr)**

Votre message doit contenir les éléments suivants :

- votre identité ;
- votre adresse ;
- votre numéro étranger à 10 chiffres ;
- le timbre fiscal (montant indiqué dans le SMS).

### NOUS CONTACTER

**Vie privée et familiale** : [pref-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@nord.gouv.fr)

**Passeport talent, entrepreneur, profession libérale** : [pref-immigration-professionnelle@nord.gouv.fr](mailto:pref-immigration-professionnelle@nord.gouv.fr)

**Salarié, travailleur temporaire** : [pref-travailleurs-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-travailleurs-etrangers@nord.gouv.fr)

**Étudiant étranger** : [pref-etudiants-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-etudiants-etrangers@nord.gouv.fr)

## PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE

- **Report des rendez-vous de dépôt (hors UE)** : les détenteurs d'un dossier de première demande de titre de séjour vie privée et familiale (dossier bleu) qui avaient rendez-vous entre le 16 mars et le 15 juin 2020 aux guichets G2, G9 et G10 doivent se manifester à l'adresse suivante :

[pref-rdv-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-rdv-etrangers@nord.gouv.fr)

Ils doivent impérativement indiquer leur nom complet ainsi que la date et l'heure du rendez-vous qui a été annulé. Après vérification, un nouveau rendez-vous leur sera attribué.

- **Pour déposer un dossier de première demande de titre de séjour vie privée et familiale (hors UE)**, vous devez télécharger le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr>  
Démarches administratives/Étrangers en France/  
Titres et documents de séjour des étrangers/  
Modalités de dépôt des dossiers arrondissement de Lille

Et l'envoyer, accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :

[pref-rdv-etrangers@nord.gouv.fr](mailto:pref-rdv-etrangers@nord.gouv.fr)

*Toute demande incomplète ne sera pas traitée.*

## POUR LES DÉMARCHES COURANTES

- Les **renouvellements de récépissé** ;
- les **documents de circulation pour étrangers mineurs** ;
- les **duplicatas de titres de séjour** ;
- les **changements d'adresse**.

Un service de saisine par voie électronique (SVE) sera disponible à compter du 15 juin 2020 à l'adresse suivante :

<https://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/>

## TITRE DE VOYAGE : RÉFUGIÉ/PROTECTION SUBSIDIAIRE

Vous devez télécharger le dossier disponible à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Refugie-titre-de-sejour-et-titre-de-voyage>

Et l'envoyer, accompagné des pièces justificatives demandées, par courrier recommandé à :

Préfecture du Nord - DII  
Bureau de l'admission au séjour  
12 rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59039 LILLE CEDEX

## DÉMARCHES PAR VOIE POSTALE

Si votre demande concerne l'une des catégories suivantes :

- **changement de statut** ;
- **ressortissants européens et membres de leur famille** (1ère demande et renouvellement) ;
- **étudiant** (1ère demande et renouvellement) ;
- **immigration professionnelle** (salarié, travailleur temporaire, entrepreneur-profession libérale, passeport-talent...) 1ère demande et renouvellement ;
- **retraité** (1ère demande et renouvellement) ;
- **visiteur** (1ère demande et renouvellement) ;
- **renouvellement de carte valable 10 ans** ;
- **renouvellement d'un titre de séjour portant la mention VPF**

Vous devez télécharger le dossier correspondant à votre situation à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr>  
Démarches administratives/Étrangers en France/  
Titres et documents de séjour des étrangers/  
Modalités de dépôt des dossiers arrondissement de Lille

Et l'envoyer, accompagné des pièces justificatives demandées, par courrier recommandé à :

Préfecture du Nord - DII  
Bureau de l'admission au séjour  
12 rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59039 LILLE CEDEX